

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3065

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Syndicat mixte d'études Saône et Doubs - Adaptation statutaire**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 29 octobre 1990, la Communauté urbaine a décidé d'adhérer au syndicat mixte d'études pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs dont le siège est à l'hôtel du département de Saône et Loire à Mâcon.

Ce syndicat, créé par arrêté préfectoral en date du 13 février 1991, a déjà procédé à plusieurs modifications statutaires en date des 7 décembre 1998, 28 octobre 1989, 28 décembre 2000 et 21 février 2003.

Désormais dénommé syndicat mixte Saône et Doubs, il a pour objet d'être une structure d'études de coordination et d'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage, conformément à ses missions d'origine :

- assurer la protection contre les inondations,
- améliorer le régime et la qualité des eaux de rivière,
- favoriser le développement des activités économiques, la protection de l'environnement et la mise en valeur du milieu naturel dans le respect des compétences des membres du syndicat.

Il est composé de l'adhésion :

- des régions de :

- Bourgogne,
- Franche-Comté,
- Rhône-Alpes ;

- des départements de :

- l'Ain,
- la Côte d'Or,
- le Doubs,
- le Jura,
- le Rhône,
- la Haute-Saône,
- la Saône et Loire,
- le territoire de Belfort,
- les Vosges ;

- des villes et EPCI :

- la communauté d'agglomération du pays de Montbéliard (Doubs),
- la communauté d'agglomération Châlon val de Bourgogne (Saône et Loire),
- la communauté de communes le Jura Dolois (Jura),
- la ville de Mâcon (Saône et Loire),
- la ville de Besançon (Doubs),
- la communauté de communes de Villefranche sur Saône (Rhône),
- la communauté urbaine de Lyon (Rhône).

Par délibération en date du 31 mai 2005, le syndicat souhaite organiser son évolution vers la mise en place d'une démarche conservatoire des plaines alluviales de la Saône et de la basse vallée du Doubs dans l'objectif de préserver les grands enjeux existant dans le domaine de la gestion de l'inondabilité, de la protection de la ressource en eau et des milieux.

Cette adaptation statutaire mise à disposition des élus dans le présent dossier nécessite l'accord de l'ensemble des assemblées délibérantes des dix-neuf collectivités ou groupements adhérents au syndicat, par délibération concordante.

Il appartient à la communauté urbaine de Lyon de donner son accord sur cette adaptation. ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Emet un avis favorable aux propositions de modifications statutaires présentées par le syndicat mixte Saône et Doubs.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,